Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

R-co 4Change Equity Euro

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010784330 (Part C)

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification "actions de pays de la zone euro", le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Euro Stoxx ® DR. Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des valeurs offrant un potentiel d'appréciation supérieure à l'indicateur de référence. Les choix de titres résultent d'une analyse fondamentale de la rentabilité des sociétés, de la valorisation par le marché, de l'analyse de l'environnement économique, tout en intégrant continuellement une analyse qualitative des critères ESG.

La définition de l'univers d'investissement éligible s'articule autour de l'exclusion :

(1) de sociétés qui ne respecteraient pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies ; (2) de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique du Groupe Rothschild & Co ; (3) de manière générale, la note du portefeuille sera durablement supérieure à la note de l'univers d'investissement initial (détaillé dans le prospectus), calculée après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées sur la base des critères ESG.

Les notations proviennent principalement d'un prestataire de données externes, et s'appuient sur une méthodologie « Best-in-Class » privilégiant les entreprises les mieux notées (de AAA (meilleure note) à CCC) d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Les notes ESG prennent en compte, pour chaque pilier, les éléments suivants : Environnemental : risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, etc. ; Social : formation des salariés, sécurité des produits etc. ; et Gouvernemental : niveau d'indépendance du conseil, politique anticorruption, etc.

L'OPCVM sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net sur un ou plusieurs marchés des actions appartenant à tous les secteurs industriels, de toutes tailles de capitalisation boursière (dont 20% maximum dans des actions de petites capitalisations, incluant les micro capitalisations) émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Le FCP pourra également être investi jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne dont éventuellement des pays de la zone Europe de l'Est.

Afin d'être éligible au Plan Epargne en Actions français (PEA), le FCP sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net dans des actions éligibles au PEA.

L'OPCVM peut par ailleurs, intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et/ou l'exposer sur des instruments de taux, d'indices ou d'actions. Les produits dérivés sont utilisés dans la construction du portefeuille, en cohérence avec la politique d'investissement responsable du FCP, et en complément d'un portefeuille principalement investi en titres directs analysés au regard de critères ESG.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des actions de la zone euro (via des titres, OPC, opération du marché à terme) est comprise entre 90% et 110%.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de la zone Euro.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	4,50%

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,83%

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

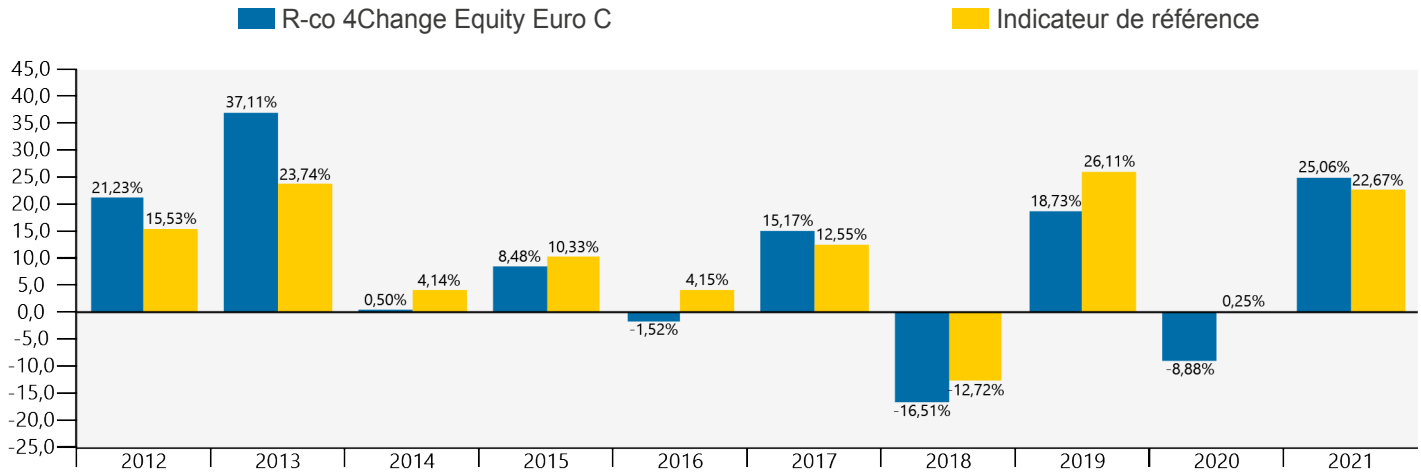

Cet OPCVM a été créé en **2009**.
La Part « C » a été créée le 28/08/2009.
Les performances ont été calculées en EUR.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 31/12/2012. Indice de référence à partir du 31/12/2012 : Euro Stoxx ® DR. Depuis le 30/03/2021, le processus de sélection des valeurs suit des règles de gestion internes formalisées et intègre une analyse des sociétés sous leurs aspects ESG. Les performances antérieures à ces dates ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. Par ailleurs, le statut du FCP est passé de FIA à OPCVM en date du 17/12/2021.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.eu.rothschildandco.com
La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : https://am.eu.rothschildandco.com
Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet https://am.eu.rothschildandco.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.